

Pour le bon fonctionnement du service d'aide juridique, le Barreau de NAMUR réalise un traitement de données à caractère personnel des justiciables. Le Barreau de NAMUR est le responsable dudit traitement dont les finalités et les conditions sont accessibles sur le site de la Commission de la protection de la vie privée (<http://www.privacycommission.be/fr/>). Le traitement de ces données a reçu le numéro 1254327541010.

Par ailleurs, le traitement des données des avocats du barreau de Namur et le traitement des données des membres du barreau de Namur pour l'envoi de lettres d'information du barreau ont également fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission de la protection de la vie privée et ont reçu respectivement les numéros 1251368385983 et 1254385990052.

Les personnes concernées par un traitement de leurs données à caractère personnel peuvent exercer à tout moment leur droit d'accès et leur droit à la rectification des données en vertu de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée. Pour tout renseignement, les personnes concernées peuvent s'adresser à la Commission de la Protection de la vie privée, située rue Haute, 139, 1000 Bruxelles.

## **TRAITEMENT 1 : GESTION DES DONNÉES DES AVOCATS DU BARREAU DE NAMUR (n° 1251368385983)**

### **PARTIE 1 : RESPONSABLE DU TRAITEMENT**

Nom (ou dénomination de la personne morale, de l'association de fait ou de l'administration publique) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse:  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Statut juridique du responsable de traitement – autre.  
Ordre professionnel instauré par la loi [autre].

### **PARTIE 2 : LE TRAITEMENT**

#### **Dénomination du traitement**

Gestion des données des avocats du barreau de Namur.  
Finalité ou ensemble de finalités liées pour lesquelles des données sont traitées - Administration des membres

#### **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...)
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)
- Données de localisation électronique (GSM, GPS, ...)
- Particularités financières ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...)
- Composition du ménage- éducation et formation ;
- Profession et emploi ;
- Enregistrements d'images ;
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale ;
- Santé physique ;
- Données relatives aux soins- sanctions administratives.

#### **La(les) base(s) légale(s) ou réglementaire(s)**

Loi, décret ou ordonnance, AR ou arrêté du 10/10/1967.  
Titre : *Code Judiciaire* - art. 430, 460.

Loi, décret ou ordonnance, AR ou arrêté du 25/06/1992.  
Titre : *Assurances terrestres*.

#### **Catégorie(s) de destinataires et de données qui peuvent être fournies**

Banques et compagnies d'assurances

- Données relatives aux soins ;
- Santé physique ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...) - particularités financières ;
- Données de localisation électronique (GSM, GPS, ...) - données d'identification (nom, adresse, tél., ...).

Services publics

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...)
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...) - données de localisation électronique (GSM, GPS, ...)
- Particularités financières ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...).

#### Justice et services de police

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)- données de localisation électronique (GSM, GPS, ...);
- Particularités financières;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...).

#### La personne fichée elle-même

- Données de localisation électronique (GSM, GPS, ...);
- Profession et emploi;
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...) - caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, . . .);
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale- éducation et formation;
- Composition du ménage;
- Santé physique;
- Particularités financières;
- Données relatives aux soins;
- Sanctions administratives;
- Enregistrements d'images;
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...).

#### Autre: personne désirant acquérir la version papier ou numérique de

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)- données de localisation électronique (GSM, GPS, ...);
- Particularités financières;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...).

#### Autres entreprises privées

- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...)- particularités financières;
- Données de localisation électronique (GSM, GPS, ...);
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)- données d'identification (nom, adresse, tél., ...).

#### Autres services ou filiales du responsable

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)- données de localisation électronique (GSM, GPS, ...);
- Particularités financières;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...);
- Composition du ménage- éducation et formation- profession et emploi;
- Enregistrements d'images.

#### **Quelles sont les mesures de sécurité prises lors de la communication des données à des tiers ?**

- Garanties convenues par contrat avec le destinataire;
- Mesures techniques (par exemple : cryptage, mots de passe, ...).

#### **Comment les personnes concernées sont-elles informées de l'enregistrement de leurs données ?**

Données à caractère personnel obtenues auprès de la personne concernée (art. 9, §1, LVP)

- Lors de la collecte des données;
- La personne concernée en est déjà informée, je bénéficie de l'exemption d'information.

#### **Comment en était-elle informée ?**

Confirmation annuelle des données.

#### **A qui les personnes concernées peuvent-elles s'adresser afin d'exercer leurs droits ?**

Le droit d'accès de la personne concernée à ses données ainsi que le droit de rectification et de suppression sont prévus aux articles 10-12, de la LVP.

Nom et prénoms (et/ou nom du service) :

Le Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Namur.

Adresse :  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02

### Mesures particulières pour l'exercice des droits

Désignation d'une personne de contact en la personne du bâtonnier.

### Durée de conservation prévue

- Particularités financières : illimité ;
- Enregistrements d'images : illimité ;
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...) : illimité ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...) : illimité ;
- Profession et emploi : illimité ;
- Sanctions administratives : illimité ;
- Composition du ménage : illimité ;
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...) : illimité ;
- Données relatives aux soins : 1 année ;
- Santé physique : 1 année ;
- Education et formation : illimité ;
- Données de localisation électronique (GSM, GPS, ...) : illimité ;
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale : illimité.

Si des durées de conservation particulières sont d'application, veuillez les préciser. Données actualisées par la personne concernée.

Si l'option « durée illimitée » a été cochée, motivez cette option  
Archivage des données de l'Ordre des avocats du barreau de Namur

### Description générale des mesures de sécurité

Mesures générales prises en vue d'assurer la confidentialité et la sécurité du traitement (art. 16, LVP).

- Politique de sécurité ;
- Répercussion dans les contrats de sous-traitance ;
- Engagement de confidentialité du personnel ;
- Organisation de la sécurité ;
- Systèmes de Back up ;
- Prévention, détection et traitement des dangers physiques (incendie, dégâts des eaux, etc.)- sécurisation des accès physiques ;
- Sécurisation des réseaux (intrusions, codes malveillants, etc.) ;
- Système d'authentification ;
- Sécurisation logique des accès ;
- Surveillance, revue et maintenance.

Mesures de sécurité supplémentaires à prendre lors d'un traitement de données à caractère personnel visées aux articles 6 à 8, LVP (art. 25 et 26 AR).

#### \* **TRAITEMENT DE DONNEES SENSIBLES, RELATIVES A LA SANTE OU JUDICIAIRES VISEES AUX ARTICLES 6 A 8, LVP.**

En vertu de l'art. 25 AR, vous devez disposer d'une liste actuelle des catégories désignées de personnes qui peuvent consulter ces données à caractère personnel.

Où la Commission peut-elle consulter cette liste ? (art. 25,2°, AR)

Nom et prénoms (ou dénomination de la personne morale, de l'association de fait ou de l'administration publique) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse:  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02  
Email : [barreau.namur@skynet.be](mailto:barreau.namur@skynet.be)

### Données transmises à l'étranger

## **TRAITEMENT 2 : GESTION DES DONNEES DES JUSTICIABLES DANS LE CADRE DE L'AIDE JURIDIQUE (n° 1254327541010)**

### **PARTIE 1 : RESPONSABLE DU TRAITEMENT**

Nom (ou dénomination de la personne morale, de l'association de fait ou de l'administration publique) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse :  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02  
Email : [barreau.namur@skynet.be](mailto:barreau.namur@skynet.be)

Statut juridique du responsable de traitement – autre.  
Ordre professionnel instauré par la loi [autre].

## **PARTIE 2 : LE TRAITEMENT**

### **Dénomination du traitement**

Gestion des données des justiciables dans le cadre de l'aide juridique.

### **Finalité ou ensemble de finalités liées pour lesquelles des données sont traitées**

Gestion de clientèle.

### **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Particularités financières ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...);
- Composition du ménage– affiliations ;
- Education et formation- profession et emploi ;
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale ;
- Appartenance syndicale ;
- Suspensions et mises en accusation ;
- Condamnations et peines- mesures judiciaires ;
- Sanctions administratives.

### **La (les) base(s) légale(s) ou réglementaire(s)**

Loi, décret ou ordonnance, AR ou arrêté du 23/11/1998.  
Titre : *Loi relative à l'aide juridique et ses arrêtés d'exécution*

### **Catégorie(s) de destinataires et de données qui peuvent être fournies**

Services publics :

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...);
- Mesures judiciaires ;
- Particularités financières ;
- Suspensions et mises en accusation ;
- Profession et emploi ;
- Condamnations et peines- sanctions administratives– affiliations ;
- Composition du ménage- éducation et formation.

La personne fichée elle-même :

- Appartenance syndicale- composition du ménage- caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...);
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Particularités financières ;
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale ;
- Education et formation– affiliations ;
- Sanctions administratives- condamnations et peines- profession et emploi ;
- Suspensions et mises en accusation ;
- Mesures judiciaires.

Conseillers professionnels de la personne fichée :

- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...);
- Affiliations ;
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Sanctions administratives- condamnations et peines- profession et emploi ;
- Suspensions et mises en accusation.

Particularités financières- Mesures judiciaires

### Quelles sont les mesures de sécurité prises lors de la communication des données à des tiers ?

- Garanties convenues par contrat avec le destinataire ;
- Mesures techniques (par exemple : cryptage, mots de passe, ...) ;
- Avertissements généraux.

### Comment les personnes concernées sont-elles informées de l'enregistrement de leurs données ?

Données à caractère personnel obtenues auprès de la personne concernée (art. 9, §1, LVP)

- Lors de la collecte des données.

### A qui les personnes concernées peuvent-elles s'adresser afin d'exercer leurs droits ?

Le droit d'accès de la personne concernée à ses données ainsi que le droit de rectification et de suppression sont prévus aux articles 10-12 de la LVP.

Nom et prénoms (et/ou nom du service) :

Ordre des avocats du barreau de Namur - Bureau d'aide juridique

Adresse:

rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 25 17 25

Email : [bainamur@skynet.be](mailto:bainamur@skynet.be)

### Mesures particulières pour l'exercice des droits

#### Durée de conservation prévue

- Mesures judiciaires : 5 années ;
- Profession et emploi : 5 années ;
- Composition du ménage : 5 années ;
- Particularités financières : 5 années ;
- Numéro du Registre national/numéro d'identification de la sécurité sociale : 5 années ;
- Caractéristiques personnelles (âge, sexe, état civil, ...) : 5 années ;
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...) : 5 années ;
- Affiliations : 5 années ;
- Appartenance syndicale : 5 années ;
- Condamnations et peines : 5 années ;
- Education et formation : 5 années ;
- Sanctions administratives : 5 années ;
- Suspensions et mises en accusation : 5 années.

### Description générale des mesures de sécurité

Mesures générales prises en vue d'assurer la confidentialité et la sécurité du traitement (art. 16, LVP) :

- Politique de sécurité ;
- Répercussion dans les contrats de sous-traitance ;
- Engagement de confidentialité du personnel ;
- Suivis disciplinaires en cas de non-respect ;
- Classification de l'information ;
- Organisation de la sécurité ;
- Systèmes de Back up ;
- Prévention, détection et traitement des dangers physiques (incendie, dégâts des eaux, etc.)- sécurisation des accès physiques ;
- Sécurisation des réseaux (intrusions, codes malveillants, etc.) ;
- Système d'authentification ;
- Sécurisation logique des accès ;
- Surveillance, revue et maintenance.

Mesures de sécurité supplémentaires à prendre lors d'un traitement de données à caractère personnel visées aux articles 6 à 8, LVP (art. 25 et 26, AR).

\* TRAITEMENT DE DONNEES SENSIBLES, RELATIVES A LA SANTE OU JUDICIAIRES VISEES AUX ARTICLES 6 A 8, LVP

En vertu de l'art. 25 AR, vous devez disposer d'une liste actuelle des catégories désignées de personnes qui peuvent consulter ces données à caractère personnel ;

Où la Commission peut-elle consulter cette liste ? (art. 25,2°, AR)

Nom et prénoms (ou dénomination de la personne morale, de l'association de fait ou de l'administration publique) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse :

rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02  
Email : [barreau.namur@skynet.be](mailto:barreau.namur@skynet.be)

#### **Données transmises à l'étranger**

### **TRAITEMENT 3 : GESTION DES DONNÉES DES MEMBRES DU BARREAU DE NAMUR POUR L'ENVOI DE LETTRES D'INFORMATION DU BARREAU (n° 1254385990052)**

#### **PARTIE 1 : RESPONSABLE DU TRAITEMENT**

Nom (ou dénomination de la personne morale, de l'association de fait ou de l'administration publique) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse :  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02  
Email : [barreau.namur@skynet.be](mailto:barreau.namur@skynet.be)

Statut juridique du responsable de traitement –autre.  
Ordre professionnel instauré par la loi [autre]

#### **PARTIE 2 : LE TRAITEMENT**

##### **Dénomination du traitement**

Gestion des données des membres du barreau de Namur pour l'envoi de lettres d'information du barreau.

##### **Finalité ou ensemble de finalités liées pour lesquelles des données sont traitées – administration des membres**

##### **Catégories de données traitées**

- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...);
- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...);
- Profession et emploi.

##### **La (les) base(s) légale(s) ou réglementaire(s)**

##### **Catégorie(s) de destinataires et de données qui peuvent être fournies**

La personne fichée elle-même :

- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...)- données d'identification (nom, adresse, tél. ...);
- Profession et emploi.

##### **Quelles sont les mesures de sécurité prises lors de la communication des données à des tiers ?**

##### **Comment les personnes concernées sont-elles informées de l'enregistrement de leurs données ?**

Données à caractère personnel obtenues auprès de la personne concernée (art. 9, §1, LVP)

- Lors de la collecte des données.

##### **A qui les personnes concernées peuvent-elles s'adresser afin d'exercer leurs droits ?**

Le droit d'accès de la personne concernée à ses données ainsi que le droit de rectification et de suppression sont prévus aux articles 10-12 de la LVP.

Nom et prénoms (et/ou nom du service) :

Ordre des avocats du barreau de Namur

Adresse :  
rue du Palais de Justice 1N  
5000 Namur

Téléphone : +32 (0)81 22 82 60  
Téléfax : +32 (0)81 23 09 02  
Email : [barreau.namur@skynet.be](mailto:barreau.namur@skynet.be)

### **Mesures particulières pour l'exercice des droits**

#### **Durée de conservation prévue**

- Données d'identification électronique (adresses IP, cookies, ...) : illimité ;
- Profession et emploi : illimité ;
- Données d'identification (nom, adresse, tél., ...) : illimité.

Si l'option « durée illimitée » a été cochée, motivez cette option.

Les données ne sont utilisées que dans la mesure où la personne concernée souhaite être tenue au courant des activités et nouvelles de l'Ordre du barreau de Namur.

### **Description générale des mesures de sécurité**

Mesures générales prises en vue d'assurer la confidentialité et la sécurité du traitement (art. 16, LVP) :

- Politique de sécurité ;
- Classification de l'information ;
- Information et formation du personnel ;
- Suivis disciplinaires en cas de non-respect ;
- Engagement de confidentialité du personnel ;
- Répercussion dans les contrats de sous-traitance ;
- Sécurisation des accès physiques ;
- Prévention, détection et traitement des dangers physiques (incendie, dégâts des eaux, etc.) – systèmes de Back up ;
- Sécurisation des réseaux (intrusions, codes malveillants, etc.) ;
- Sécurisation logique des accès ;
- Liste du personnel concerné ;
- Système d'authentification.

### **Données transmises à l'étranger**